

L'HERMENAULT (Vendée)

Aménagement d'une liaison cyclable entre les communes L'hermenault, Pétosse et Saint Martin des Fontaines

Marché à procédure adaptée

*selon l'article L1111-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018
et de l'article R2123-1 et suivants du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018
relatif au code de la commande publique*

<u>Identification</u>	: Groupement de commande des communes de L'hermenault, Pétosse et Saint Martin des Fontaines Responsable du groupement pour la consultation Commune de l'Hermenault 13 Rue de la Gazellerie 85570 L'HERMENAULT mairie@lhermenault.fr
<u>Objet du marché</u>	: Aménagement d'une liaison cyclable entre les communes de L'Hermenault, Pétosse et Saint Martin des Fontaines
<u>Retrait du dossier</u>	: https://www.marches-securises.fr
<u>Critères d'attribution</u>	: Règlement de consultation
<u>Recours</u>	: Tribunal administratif de Nantes 6 allée Ile Gloriette 44000 NANTES
<u>Maître d'oeuvre</u>	: Aménagement Ingénierie VRD 53 rue de la Famille Allix 85200 FONTENAY LE COMTE am.i.vrd@orange.fr

Date limite de réception des offres : Jeudi 10 Juillet 2025 avant 12h00

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires « administratifs ou techniques » qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres par l'intermédiaire de la plate-forme de mise en ligne du marché.